



N° 4

Objet : Approbation du budget primitif de l'exercice 2024

Le 19 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Rachel DURQUETY
- M. Cyril GAYSSOT

Pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud :

- M. Jean-Claude DAULOUÈDE
- Mme Aurélie BERNEDE

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS à Mme Rachel DURQUETY
- M. Pierre FROUSTEY à M. Jean-Claude DAULOUÈDE

Étaient excusés :

- M. Henri BEDAT
- M. Jean-Marc LESPAGE
- M. Louis GALDOS

Étaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Xavier VILAMITJANA, Responsable Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2024 qui se présente comme suit :
 - en section de fonctionnement : équilibre à hauteur de 192 100,00 €
 - en section d'investissement : équilibre à hauteur de 345 520,72 €

- et de préciser que le budget est présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes :
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement)
 - ✓ et au niveau des programmes d'équipement pour la section d'investissement concernant les programmes suivants :
 - « 2005010 Aménagement des terrains situés à Port d'Albret »
 - « 201301 Complexe resort golfique de Tosse » géré en H.T. »

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON